



Rupture conventionnelle- remplissage du formulaire

Par **pouiti**, le **25/09/2009** à **16:13**

Bonjour,

Je viens de signer une rupture conventionnelle, et j'ai un doute concernant l'endroit où la somme de mon indemnité a été signalée :

celle-ci a été mise dans les clauses tel que :

-indemnité conventionnelle de licenciement, avec le montant

et rien n'a été inscrit dans la case "indemnité spécifique de rupture conventionnelle", est-ce normal, ou vais-je avoir un problème pour la validation?

merci d'avance.

cordialement,

Par **Visiteur**, le **26/09/2009** à **08:21**

bonjour,

c'est cet imprimé ???

<http://www.centre.travail.gouv.fr/gallery/file/3441.pdf?PHPSESSID=d39ad23717bc2872e75dc9b44443c>

le montant de la rupture doit être indiqué dans la case

montant de l'indemnité spécifique...

j'espère qu'il ne l'ont pas écrit sous "autres clauses éventuelles"...

Par **pouiti**, le **26/09/2009** à **09:28**

BOnjour, si ceci a été indiqué dans 'clauses éventuelles juste au dessus de la case. Mais j'ai un avocat qui m'a dit que c'était bon... alors je comprends pas

Par **Visiteur**, le **26/09/2009** à **09:55**

si l'avocat vous l'a dit !!!! que faire de plus ????